Viessoix

Bulletin communal n° 31-2022

VALDALLIÈRE

Le mot de la Maire déléguée

Madame, Monsieur,

2021 s'achève…et j'ose espérer que le pire en rapport avec la Covid 19 est derrière nous. Restons tout de même prudents et n'oublions pas les gestes barrières.

Nous allons pouvoir, grâce à la vaccination, reprendre nos activités. Les associations, particulièrement impactées par cette pandémie, vont pouvoir organiser, de nouveau, des manifestations diverses festives ou lucratives. Elles sont si importantes puisqu'elles favorisent le rassemblement des habitants par des animations et développent la convivialité.

Nous sommes très heureux d'avoir pu ouvrir le pôle scolaire pour la rentrée des classes, car, avec l'épidémie, nous avions très peur de ne pas pouvoir respecter les délais. D'ailleurs, je tenais, personnellement à m'excuser de l'annulation de la porte ouverte. Cette décision n'a pas été prise de gaieté de cœur. Nous y avons été contraints, malheureusement, à cause du protocole sanitaire et des conditions d'accueil en vigueur au moment.

Cette année, nous avons pu réaliser quelques travaux pour faire face à des inondations récurrentes provoquant des débordements pluviaux dans certains lieux-dits, comme à « la Gare », à «la Michellerie » et à « la Boëlle ». Nous allons poursuivre des travaux de voirie à « la Croix aux Lièvres » afin que les usagers ne soient plus incommodés. Félicitations à nos agents techniques des trois pôles pour le travail réalisé en commun.

La salle des fêtes est maintenant disponible et ainsi, elle peut être mise en location. N'hésitez pas à appeler à la mairie pour faire vos réservations ! Nous commencerons la nouvelle année par la traditionnelle galette des rois et je serai très heureuse de pouvoir vous y rencontrer nombreux.

Un grand merci à nos bénévoles : Bernard MARIE et Jean-Claude GAZENGEL pour l'entretien de l'église et la préparation des offices religieux. Toute ma reconnaissante va également à Michel LEGRAIN, notre porte-drapeau, présent à chaque cérémonie patriotique.

Au nom du Conseil Communal et de moi-même, je tenais à vous souhaiter une très bonne et heureuse année 2022 à vous, à vos proches et surtout une bonne santé.

Prenez bien soin de vous !

Laëtitia LERESTEUX

Maire déléguée

État civil 2021

NAISSANCES

(du 01 décembre 2020 au 15 novembre 2021)

GONTIER Emile Juliann Noah Axel	le 19 décembre à Flers
BOUVILLE Ruby Gilda Valérie	le 28 décembre à Caen
MARIETTE Augustin Louis Jules	le 18 janvier à Caen
KRIMM Nicolas	le 20 mars à Saint-Lô
GUILLOT Milon Jules Paul	le 10 avril à Caen
JOUSSE Violette Lou Capucine	le 06 mai à Flers
CHÉRADAME Julyann John Tony Nicolas Eric	le 12 mai à Flers
DEHEURLE Iris Margaux Andrea Valentina	le 23 mai à Flers
JACQUIN Zohra Elise Anne	le 23 mai à Saint-Lô
LAIGNEL Tom Nathan David	le 21 juillet à Flers
ASLOUNI Adam	le 17 août à Flers
HUET Léonie Marceline Jade	le 22 août à Flers
POLY Ydria Kélya Noémy Jéromyne	le 1er septembre à Flers
HAUVILLE Marley Kévin Cyril	le 02 septembre à Flers
VAUTIER Djûd Neyton Maïky	le 02 septembre à Flers
LEROY Maëlys Calie Axelle	le 25 octobre 2021 à Flers

MARIAGES

Le 13 février
VERDEZ Alain Michel Yves ET **LAUREAU** Patricia Yolande

Le 12 juin
ASLOUNI Abdelhakim ET **LIOT** Séverine Fabienne Véronique

Le 28 août
ROGER Stève Christian Patrick ET **CHENEL** Elodie Renée Simone

Le 25 septembre
DEHEURLE Alexandre Bernard Marcel ET **EUGÈNE** Ophélie Marie-Paule Annick

DECES ET TRANSCRIPTION DE DECES

le 12 juin
MIRLAND Franck Raoul Pierre

le 24 mars à Vire
BOUILLET Nelly Colette Bernadette épouse de DURAND Jean-Marc

Personnes décédées dont le domicile a été Viessoix pendant des années

VINCENT Denise veuve de LETELLIER Georges le 09 décembre 2020 à Vire

ROUSSEL Thérèse veuve LEBARBÉ André, le 08 mai à Vire

LEFAIVRE Henriette veuve de MÉNARD Pierre René, le 14 mai à Vire

Reconnaissance de l'enfant avant sa naissance

Lorsque les parents ne sont pas mariés entre eux, la filiation s'établit différemment à l'égard du père et de la mère.
La filiation maternelle est automatique dès lors que son nom figure dans l'acte de naissance, alors que la filiation paternelle suppose une démarche de sa part ; il doit reconnaître son enfant.
La reconnaissance du père peut se faire avant la naissance, lors de la déclaration de naissance et ultérieurement. Il est possible de s'adresser à n'importe quelle mairie pour reconnaître un enfant avant sa naissance. Il suffit de présenter une pièce d'identité et de faire une déclaration à l'état civil.
L'acte de reconnaissance est rédigé immédiatement par l'officier d'état civil et signé par le parent concerné ou par les deux en cas de reconnaissance conjointe. L'officier d'état civil lui remet une copie de l'acte que celui-ci présentera lors de la déclaration de naissance.

Petites infos

TELEPHONES UTILES

Maire : Mme LERESTEUX Laetitia	02.31.68.69.41
portable	06.11.58.59.94
Adjoint : M. GRAVE Francis	06.12.33.64.07
Mairie déléguée Viessoix	02.31.68.53.73
courriel : *mairie.viessoix@valdalliere.fr*	
Salle polyvalente	02.31.67.75.53
École Viessoix	02.58.13.00.22
Service scolaire Valdallière	02.31.66.23.90
Perception Condé sur Noireau	02.31.69.00.08
EDF	0 810.020.333
Taxi bus	0 810.214.214
Samu	15
Police secours	17
Pompiers	18 ou 112

Dates à retenir en 2022

Galette des rois : 16 janvier

Repas des anciens : 06 mars

Élections présidentielles :

10 et 24 avril

Élections législatives : 12 et 19 juin

Frelon asiatique

Frelon asiatique (taille réelle 3 cm)

Vous avez remarqué un nid de frelons asiatiques. Contacter la mairie.

Trottoirs

Il est rappelé l'obligation aux riverains de trottoirs qu'il leur incombe de désherber les plantes poussant entre le pied du mur de l'habitation et le revêtement du trottoir.

Argent de poche

Les jeunes qui ont entre 15 et 17 ans peuvent participer à la vie de la commune en faisant de petits travaux pendant les vacances scolaires. Vous pouvez vous renseigner à la mairie ou sur le site de Valdallière.

A vos idées…

Vous vous intéressez à la vie municipale, vous souhaitez apporter vos idées, vous souhaitez développer des activités, vous souhaitez vous rendre disponible pour améliorer le quotidien de votre commune déléguée, j'appelle à toutes les bonnes volontés.

Pour se renseigner ou pour participer, vous serez accueilli aux permanences de la mairie ou bien vous pouvez me contacter directement.

Journée Défense Citoyenneté

Il est rappelé que les jeunes atteignant 16 ans doivent se faire recenser pour la Journée Défense Citoyenneté dans les 3 mois suivant leur anniversaire.

C'est utile pour passer son permis de conduire, un examen, un concours…

Destruction par le feu

Il n'est plus autorisé de brûler des déchets verts (circulaire du 18 novembre 2011). En effet leur combustion incomplète génère des fumées riches en particules fines d'hydrocarbures polluantes incriminées dans le développement de maladies respiratoires et de cancers. En milieu habité, les odeurs de fumées sont gênantes. Ceux-ci doivent être transportés dans une des déchetteries du SIRTOM. Le bilan carbone du transport reste autour de dix fois inférieur au brûlage. Les déchets verts seront ensuite compostés en plate-forme dédiée.

Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée.

Respect des règles de vie

Élagage des arbres

Pourquoi élaguer vos arbres ?

Si un de vos arbres empiète sur le terrain de votre voisin, il peut détériorer son espace privé. En effet, les racines qui dépassent peuvent abîmer le revêtement de sol extérieur. Les feuilles qui tombent peuvent boucher les canalisations, et les arbres qui ne perdent pas leur feuillage peuvent occasionner des pertes importantes d'ensoleillement en toute saison.

Dans quelles conditions devez-vous élaguer vos arbres ?

La loi ne tient pas compte de la saison propice à la taille des arbres, ni des conséquences de la taille sur la plantation. En effet, vous devez couper toutes les branches qui dépassent chez votre voisin même si l'élagage entraîne la mort de l'arbre. Si des branches d'arbre dépassent sur la propriété voisine, c'est à vous et non à votre voisin de les couper. Si vous ne le faites pas, votre voisin peut vous y contraindre.

Vous devez également élaguer vos arbres qui se situent près des lignes électriques. Si des branches de votre arbre dépassent de votre propriété et s'approchent d'une ligne électrique, c'est à vous de vous en charger. De même pour les arbres proches de lignes électriques qui n'ont pas été plantés conformément à la distance réglementaire entre la plantation et la limite du terrain.

Stationnement sur le trottoir

Il est constaté, régulièrement, des stationnements gênants aux abords de l'école.

Un stationnement sur le trottoir d'un véhicule motorisé est considéré comme gênant la circulation publique. De fait, c'est verbalisable. L'amende s'élève à 135 euros pour les voitures et à 35 euros pour les deux-roues.

Par ailleurs, le Code de la route ne prévoit **pas d'exception pour un arrêt de quelques minutes**, même si vous êtes restés au volant de votre véhicule. Dans cette situation encore, vous devez aussi payer votre amende.

Il n'existe **aucune dérogation** non plus pour le stationnement d'un véhicule à cheval sur le trottoir et sur la rue.

Un peu de civisme ! Merci

Ecole de Viessoix

Une nouvelle école

La rentrée de septembre 2021 à l'école de VIESSOIX restera, sans aucun doute, gravée dans les mémoires. En effet, après de longs mois de travaux, nous avons pu prendre possession d'un bel établissement moderne et fonctionnel.

Les conditions d'enseignement en maternelle et en élémentaire sont réunies pour que les enfants se sentent bien à l'école et donnent le meilleur d'eux-mêmes.

Remerciements à l'équipe municipale précédente à l'origine du projet et à la nouvelle pour avoir su le mener à son terme.

Bonne année 2022 à tous.

Dominique HURAULT

Ecole de Viessoix

209 élèves étaient annoncés en juin dernier, nous accueillons finalement 213 élèves soit, à une unité près, le même effectif qu'en septembre 2020.
Avec une moyenne qui se rapproche des 24 élèves par classe, la tâche des enseignants est compliquée, d'autant qu'au-delà du nombre, c'est le profil des enfants accueillis qui mobilise beaucoup d'énergie.

En maternelle, soit le cycle 1, 75 enfants sont présents de la PS (2018) à la GS (2016), soit exactement le même total qu'en septembre 2020.
En cycle 2 (CP, CE1, CE2), 78 élèves sont scolarisés contre 60 en cycle 3. Nous comptons donc 22 PS, 31 MS, 22 GS, 22 CP, 28 CE1, 28 CE2, 32 CM1, 28 CM2.

Les classes sont les suivantes :

Madame DURAISIN Laurence 22 élèves de PS
Madame JEHAN Isabelle 26 élèves de MS
Madame LAVILLE Isabelle 27 élèves de MS/GS (5MS et 22GS)
Madame GUESNON (Lannier) Myriam 22 élèves de CP
Madame FOUASNON Marie Laure 23 élèves de CE1
Mesdames SEMERY Catherine et GUILLOIT Marion
21 élèves de CE1/CE2 (5CE1+16CE2)
Madame OLIVIER Aurélie 20 élèves de CE2/CM1(12CE2+8CM1)
Madame MALON (Chardin) Sandrine 24 élèves de CM1
Monsieur HURAULT Dominique et Madame GUILLOIT Marion :
28 élèves de CM2.

Il y a 105 filles et 108 garçons dans l'école.

Ecole de Viessoix

Chaque classe maternelle a une ATSEM. Madame DESRIAUX Catherine travaille au côté de Madame DURAISIN en PS. Madame DESRIAUX est nouvelle dans l'école. Elle a été recrutée cet été, en remplacement de Madame PIQUOT. Madame LUCAS est ATSEM dans la classe de Madame JEHAN, Madame LELARGE, dans celle de Madame LAVILLE.

Afin de soutenir certains enfants dans leur scolarité, des adultes les accompagnent en classe. Il s'agit, chez nous, de Mesdames RIGOUIN et BOUTRY qui sont AESH. Elles prennent en charge 5 enfants à elles deux.

A l'image des ATSEM, elles ont un rôle fondamental dans l'école et ne sont pas assez reconnues, c'est incontestable.

Déjà 10 ans !

Cela fait déjà 10 ans que le salon de coiffure a ouvert ses portes. Pour marquer cet anniversaire, Hélène a invité ses clients à un verre de l'amitié.

APE des courtes pattes

L'APE des Courtes Pattes est heureuse d'accueillir de nouveaux parents pour mener à bien les diverses manifestations à venir. Merci aux professeurs des écoles qui ont organisé pour le plus grand plaisir des élèves, des sorties pédagogiques malgré une année compliquée.

Programme de l'année

Randonnée pédestre : 10 Octobre 2021 à Viessoix
Vente de plats à emporter (tartiflette) : 19 Novembre 2021
Vente d'albums photos pour les photos de classes
Marché de Noël : 4 Décembre 2021 à Chênedollé
Vente de paniers garnis
Randonnée pédestre : 3 Avril 2022
Fête de l'école à Viessoix : 26 Juin2022

Le bureau

3 Co-Présidentes
Laëtitia Duchemin, Laëtitia Letellier, Mathilde Jousse
Trésorière
Angélique Picot
Vice-trésorière
Cécile Jacquin

Investissements 2020/2021

Pour Noël, un livre a été offert à chaque enfant.
Participation aux cadeaux de Noël pour les maternelles de Bernières et de Presles.
Contribution aux sorties scolaires de fin d'année.

Les membres de l'APE Des Courtes Pattes vous souhaitent une bonne et heureuse année 2022....

Club des joyeux vétérans

En 2021, la COVID 19 a encore bousculé notre emploi du temps de début d'année. Au vu des conditions sanitaires plus clémentes, nous avons pu reprendre nos activités par l'organisation de notre repas de rentrée en Septembre et procéder à l'Assemblée Générale et la constitution d'un nouveau Bureau.

Notre repas de Noël, grâce au passe sanitaire, a pu se dérouler le 11 Décembre, dans la joie et la cordialité.

Le Bureau et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux pour l'année 2022.

Continuez de bien prendre soin de vous.

Nous serons heureux de continuer notre chemin avec vous. Rendez-vous le 19 Janvier 2022 pour le repas de rentrée et l'Assemblée Générale.

Présidente :

Mme Martine GRAINDORGE

Vice-Président :

M. Bernard LELIÈVRE

Secrétaire :

M. Michel SILLERE

Trésorier :

M. Gérard GRAINDORGE

Association Sport Loisirs Viessoix

Bonjour,

Comme la plupart des associations, nous avons hâte de vous retrouver pour une nouvelle saison, sans encombre. C'est pourquoi, **l'ASLV** (*Association des Sports et Loisirs de Viessoix*) est heureuse de pouvoir vous proposer diverses manifestations.

A vos agendas :

- **Le 31 décembre 2021 : Repas du Réveillon, salle de Viessoix.**
- **Le 13 mars 2022 : Loto à 14h, salle de Viessoix.**
- **Le 22 mai 2022 : Vide grenier, bourg de Viessoix.**
- **Le 25 septembre 2022 : Repas Moules-frites, salle de Viessoix.**

Notez que sans information contraire de nos dirigeants, le passe sanitaire sera exigé pour chaque manifestation en intérieur.

Bien évidemment, les évènements se tiendront selon le contexte sanitaire.

Bien amicalement

La Société de chasse

La société de chasse de
Viessoix – Chênedollé accueille 30 sociétaires.

Comme pour toutes les associations, la pandémie n'a pas épargné le monde de la chasse. Nous espérons que la chasse devrait se pratiquer, cette année, de septembre à février, sans perturbation.

Le repas de la chasse aura lieu le dimanche 03 avril 2022. Les mesures sanitaires applicables seront celles en vigueur au moment.

Des battues ont pu être organisées et sont indispensables :

❖ Pour réguler la population des renards, notamment, puisqu'ils sont porteurs de maladies (gale, echinococcose…)

❖ Pour réguler les chevreuils et les sangliers afin de réduire les accidents de la route.

Cette année, et en raison da la pandémie, seulement 60 faisans seront lâchés pour la reproduction et le tir.

Des actions ont été conduites pour réguler les prédateurs. En voici le résultat :

- 600 ragondins et rats musqués environ
- 43 renards
- 265 corbeaux
- 35 pies
- 11 blaireaux

Nos remerciements s'adressent aux propriétaires pour la mise à disposition de leur terrain.

Nous vous souhaitons une excellente année 2022.

Le Président
Alexandre Barbey
06.48.71.84.61

Les anciens combattants

Décoration de
M. AUMONT Alain

Cette année encore, les manifestations ont été limitées en raison des restrictions sanitaires due à la Covid 19.

L'association des anciens combattants a été présente aux diverses cérémonies du secteur :

- Le 03 avril : Commémoration à la stèle d'Anfernel à Truttemer le Grand
- Le 25 avril : Journée des déportés à Montchamp
- Le 8 mai : Commémoration de l'armistice 1945 à Vassy
- Le 6 juin : Commémoration du 6 juin 1944 à Saint Charles de Percy
- Le 11 novembre : Commémoration de l'armistice 1918 à Vassy précédée d'un dépôt de gerbe au Monument aux Morts de Bernières.
- Le 5 décembre : hommage aux morts pour la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie à Bernières-le-Patry.

Le Président
Auguste Marquer

Travaux réalisés

Taille des branches de l'if

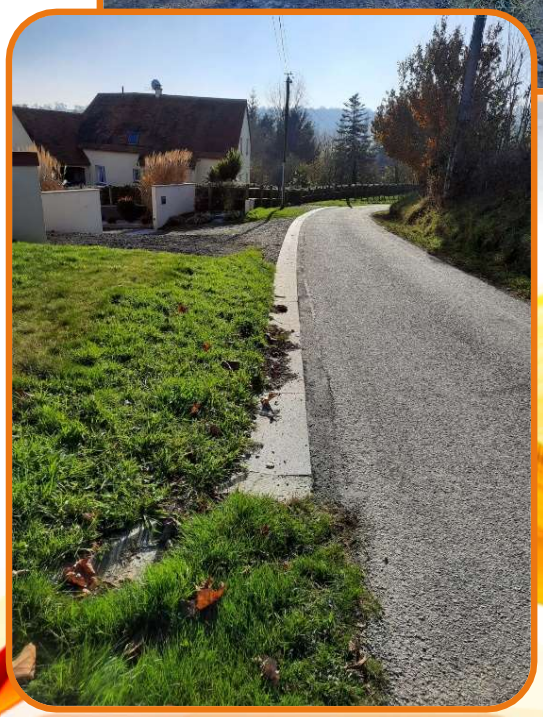

Écoulement des eaux pluviales

Scouts toujours…

Les scouts en balade à Viessoix

Du 10 au 24 juillet 2021, une quarantaine de jeunes enfants de 8 à 13 ans venant de Seine-Saint-Denis, accompagnés de 10 animateurs, appartenant aux éclaireurs - éclaireuses unionistes de France, se sont installés dans le bois d'Anfernel.

Les bénévoles sont arrivés quelques jours avant pour dresser les tentes "Marabout" ainsi que les coins sanitaires et cuisine.

Chaque groupe évolue à tour de rôle dans des apprentissages différents : fabrication de shampoing bio, cuisine, film des différents lieux du camp…

Chaque scout dispose d'une réserve d'eau chauffée au soleil pour la douche du soir.

Cette année, leur thème était "Marin" pour les déguisements.
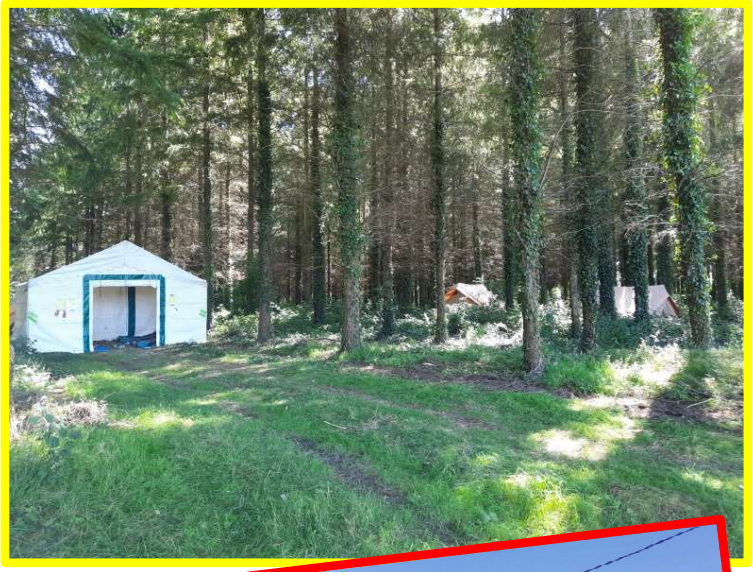
Ils ont pu bénéficier d'un magnifique ensoleillement durant leur séjour de 15 jours pour apprécier les joies du scoutisme, des jeux en groupe, de la débrouille et de la simplicité.